

l'embauchage, quelle que soit l'opinion que d'aucuns puissent avoir de mes connaissances en la matière. Les industriels canadiens ont accompli un travail magnifique et ils ont fourni de l'ouvrage à des millions de personnes. On n'a pas raison de mépriser l'industrie, quel que soit le poste qu'on occupe ou l'endroit d'où l'on vient. Aucun industriel ne se moque de l'industrie, de l'embauchage ou de ceux que ces questions intéressent. J'appuie ces travaux dans la mesure où ils sont conformes aux explications du ministre, c'est-à-dire s'il s'agit de travaux, tels que ceux relatifs à la construction de routes, dont le ministère prendra l'initiative s'il survient un ralentissement d'activité auquel l'industrie ne pourra pas remédier. Voilà comment je comprends le ministère de la Reconstruction. A mon sens, il ne doit pas entrer dans les affaires et exploiter des entreprises industrielles en temps de paix.

L'hon. M. STIRLING: Un collègue du ministre nous a dit, il y a quelque temps, que le Gouvernement n'avait pas l'intention pour le moment de faire exécuter des travaux publics en vue de fournir du travail. Le ministre peut-il nous dire si, le temps approche où le Gouvernement prendra l'initiative de quelques-uns de ces travaux? Peut-il nous dire ensuite si le Gouvernement a établi une liste des travaux à exécuter en temps opportun?

L'hon. M. HOWE: Le ministère de la Reconstruction est d'avis qu'il ne sera pas nécessaire d'entreprendre de grands travaux publics d'ici un an ou deux, certainement pas d'ici un an. Le pays doit faire face au grand problème d'ériger des maisons en nombre suffisant pour la population et de réparer l'usure normale des ans. L'exécution de ce travail est retardée parce que l'industrie de la construction prend du temps à se mettre en branle. Les chemins de fer ont interrompu leurs achats de rails d'acier faute d'hommes pour les poser; leur personnel d'entretien est aussi tout à fait insuffisant. Ce serait retarder les travaux absolument nécessaires au maintien de l'économie normale que de lancer des travaux publics. Cette déclaration générale s'applique à tout le Canada, mais varie cependant sous l'empire de certaines conditions locales. Il y a des endroits au Canada où des entreprises publiques s'imposeront assez prochainement et peut-être un certain degré de chômage sera-t-il inévitable au cours de l'hiver, vu le caractère saisonnier de l'embauchage, la reconversion des usines et le rythme accéléré de la démobilisation. C'est la conséquence de la migration qui doit se produire chez nous car, si tous les Canadiens s'établissaient, par exemple, sur la côte du Pacifique, nous n'aurions pas assez d'emplois pour tout le monde.

[M. MacNicol.]

La population doit se répartir entre les diverses régions où il y a naturellement du travail. Je suis certain cependant que, le printemps prochain, il y aura de l'emploi pour tous, et sans l'aide de programme artificiel de travaux publics.

L'hon. M. STIRLING: A-t-on dressé une liste de travaux publics que le ministre songe à entreprendre en temps et lieu?

L'hon. M. HOWE: On est à en dresser une, oui.

M. PROBE: Au sujet de l'article 9, l'alinéa e) "approvisionnement", confère au ministre, sauf erreur, le pouvoir de conclure des contrats à des fins de reconstruction, ce qui, aux termes de l'article, l'autorise à se procurer matériaux, équipement, navires, aéronefs, véhicules automobiles, animaux, marchandises, matières et articles ou denrées de toutes sortes, y compris tout ce qui, de l'avis du ministre, est ou sera probablement nécessaire à la production, l'emmagasinage pour la reconstruction, et ainsi de suite. Cet article signifie-t-il que d'une main, par la Corporation des biens de guerre, nous répandons des biens d'une valeur de deux millions de dollars, payés par les contribuables, et, de l'autre, nous signons des chèques pour l'acquisition de matériaux devant probablement servir à la reconstruction?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. PROBE: Le ministre donnera-t-il des explications?

L'hon. M. HOWE: La réponse est: non. Il n'y en a pas d'autre.

L'hon. M. HOWE: Parfaitement.

M. PROBE: Absolument non?

M. JACKMAN: Le ministre songe-t-il à prendre en main les projets de construction du ministère des Travaux publics? Ou quelle coordination existera-t-il entre les deux ministères?

L'hon. M. HOWE: Le ministère de la Reconstruction ne s'empare pas du travail des autres ministères mais essaie, en vue de la coordination de tous les éléments, de régler le travail de façon à le faire entrer dans les cadres de l'embauchage intégral.

M. PROBE: Je ne suis pas encore satisfait de l'objet de l'article 9, alinéa e). J'aimerais qu'on m'explique la nécessité de cet alinéa.

L'hon. M. HOWE: L'ancienne loi autorisait l'achat de ces matériaux. Naturellement ce n'est pas le ministère qui les achète. Nous sommes les serviteurs des services armés et nous le serons encore sous l'empire du pré-